

IL Y A DEUX SEMAINES, UNE TORNADE DÉTRUISAIT LES CABANES DE PLAGE

Un goût d'amertume



P. 7

GONFREVILLE-L'ORCHER



Des collégiens de Courbet formés à la sécurité civile

P. 8

LE HAVRE

Dès ce soir, les bars doivent fermer au plus tard à minuit

P. 8

PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE

Médiathèque et ludothèque ont fait peau neuve

P. 12

FÉCAMP



Le week-end a été en rose et solidaire, malgré tout

P. 13

Collégiens et futurs secouristes

Scolarité. Vingt garçons et filles du collège Gustave-Courbet de Gonfreville-l'Orcher s'engagent dans une formation de plusieurs mois pour devenir « cadets de la sécurité civile ».

Il y a vingt à porter cette fameuse chasuble « cadets de la sécurité civile ». Onze filles et neuf garçons, accompagnés d'un de leurs parents, qui ont tous signé une charte d'engagement. Ces jeunes se portent ainsi volontaires pour suivre une formation en vue d'acquiescer les compétences pour faire face aux risques et menaces de la vie courante : les accidents de la vie domestique ou du travail, les actes d'incivilité, les risques naturels et technologiques ou encore les actes de terrorisme sont autant de thématiques abordées pour leur conférer une culture de la prévention et de la sécurité. « Cette formation vise à donner à ces cadets des réflexes citoyens en matière de sécurité », explique le commandant Chris Chislard, officier en charge du dialogue social au

sein du SDIS 76 (Service départemental d'incendie et de secours de Seine-Maritime). Ils deviennent alors acteurs de la prévention de risques et peuvent s'investir au sein de leur établissement scolaire. Voir assurer un relais entre la population et les services publics de secours. »

Le PSC1 inclus

Concrètement, la formation encadrée par un référent SDIS et deux référents de l'Éducation nationale est délivrée dans leur établissement, à travers dix-sept séances. Quatorze prennent la forme de cours pédagogiques dispensés à raison deux heures, un lundi sur deux, dès le 9 novembre jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les trois dernières séances sont consacrées à la visite de sites industriels et d'un centre SDIS, ainsi qu'à un



Le commandant Chris Chislard (à gauche), Noah, Célia et Yliess et une membre du SDIS 76. (Photo PN)

exercice d'évacuation incendie au sein de leur collège. Simultanément à leur diplôme cadet de la sécurité civile, les jeunes volontaires

suivront six séances, de mars à avril prochain, qui les prépareront au diplôme du PSC1 (Prévention et secours civique de niveau 1),

la formation de base aux premiers secours en France.

ELÉONORA HURILLON-AJZENMAN

LA MATURITÉ DES JEUNES VOLONTAIRES

Ce qui frappe chez les jeunes volontaires, c'est la maturité avec laquelle ils abordent cet engagement. « Je me suis porté volontaire pour aider mes prochains : la famille, mais aussi mes voisins », confie Noah, 13 ans qui veut être pompier depuis tout petit. En cas de problème, j'interviens, je connaîtrai les premiers soins. Célia, 13 ans, a toujours voulu aider les autres et souhaite aussi apprendre les gestes de premiers secours. « J'avais bien réfléchi et je me suis portée volontaire avant même de demander l'avis de ma mère. Je n'ai pas nécessairement envie de devenir pompier plus tard,

mais ce sera très utile ».

Yliess, 13 ans et demi, est particulièrement sérieux. « J'ai envie d'aider les gens. Je pense que cette formation pourra m'aider pour mon futur métier, parce qu'après avoir envisagé de devenir policier, gendarme et pompier, je voudrais devenir militaire ». Un des deux parents signe aussi la charte. Btissama, la mère d'Yliess, est très fière de son fils. « Il a pris seul cette initiative, sa détermination m'impressionne beaucoup. Mais la solidarité est une valeur familiale très forte. »

82 élèves en Seine-Maritime

Lancé depuis 2017 en Seine-Maritime, le projet s'est d'abord concrétisé par l'ouverture d'une première classe dans le collège Fontenelle de Rouen en 2018, rejointe par deux autres créées dans les collèges Henri-Wallon du Havre et Nelson-Mandela d'Elbeuf l'année suivante. Toutes ces classes sont reconduites, auxquelles il faut désor-

mais ajouter celle du collège Gustave-Courbet et bientôt celle du collège Claude-Delvincourt de Dieppe, dont les futurs cadets signeront leur charte d'engagement, le 15 octobre prochain. Au total, quatre-vingt-deux élèves suivront ces formations dans le département de la Seine-Maritime cette année.

Ouverture des bars limitée à minuit

Covid. Désormais, même les bars ayant une dérogation depuis plusieurs années devront, au Havre, fermer au plus tard à minuit.

Dans un arrêté du 9 octobre, la préfecture de Seine-Maritime instaure de nouvelles mesures visant à lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19. D'abord il prolonge jusqu'au 26 octobre le port du masque obligatoire pour toute personne âgée de onze ans ou plus sur la voie publique et dans tous les lieux ouverts au public sur la commune du Havre entre 7 h et 2 h du matin. Obligation qui ne s'applique pas dans la forêt de Montgeon, dans le parc de Rouelles, ainsi que sur la plage (concrètement sur les galets). Par ailleurs, il impose, à partir



Port du masque jusqu'au 26 octobre.

du 12 octobre, et également jusqu'au 26 octobre, que les débits de boissons titulaires d'une licence III ou IV dont l'activité

de bar est l'activité ferment, au plus tard, à minuit. L'arrêté vise particulièrement les établissements bénéficiant d'une autorisation dérogatoire (jusqu'à 2 heures du matin). Cette même mesure est appliquée dans l'agglomération de Rouen depuis le 16 septembre. À noter que cette limitation ne concerne donc pas les restaurants exerçant sur le territoire de la commune du Havre. Enfin, toujours jusqu'au 26 octobre, les vide-greniers et brocantes sont interdits à partir d'aujourd'hui.

C. F.

L'humeur

UNE ÉDITION "MONOPOLY LE HAVRE" EST DISPONIBLE

